

Assemblée Générale Extraordinaire

Dimanche 29 août 2021 à 10h30.

Compte-rendu

Adhérents :

<u>Adhérents :</u>		
B.	Arlette	Pouvoir
B.	Jean-Luc	Présent
B.	Nicolas	Pouvoir
F.	Alain	Présent
H.	Isabelle	Pouvoir
L.	Alexandre	Excusé
L.	David	Pouvoir
M.	Stéphane	Pouvoir
P.	Jean-Pierre	Présent
P.	Josette	Présent
R.	Yoan	Excusé
R.	Bruno	Présent
S.	Marie-Ange	Présent
V.	Chantal	Pouvoir
	Total =	14

Sympathisant :

C.	F.
----	----

La séance débute à 10h45.

Si vous ne voyez pas d'objection, l'enregistrement commence maintenant.

Examen des pouvoirs

Les pouvoirs reçus sont examinés :

Adhérents	Pouvoirs donnés à	Validité
Arlette B.	Alain F.	OUI
Stéphane M.	Jean-Luc B.	OUI
Chantal V.	Marie-Ange S.	OUI
Nicolas B.	Bruno R.	OUI
David L.	Jean-Pierre P.	OUI
Isabelle H.	Josette P.	OUI
	Total =	6

L'examen des pouvoirs indique que les 06 pouvoirs sont retenus sur 06.

Les adhésions est au nombre de 14.

Le nombre total de votants est de 12 soit 06 adhérents et 06 pouvoirs. Pour 14 adhésions, le quorum est atteint. Tous les votes se feront à main levée d'un commun accord.

Remerciements :

* Aux personnes présentes à cette assemblée générale,

* Aux membres du bureau et de soutien qui ont élaboré le texte sur l'accueil fraternel au sein de l'APÉSAK.

Dissolution de l'APÉSAK. {Vote} (6 + 6)

L'Association Passageoise d'Études Spiritiques Allan Kardec a été secouée par des démissions et des points de vue différents au cours de l'année 2020-2021.

A cause du confinement, les réunions ont été virtuelles, sur Skype et sur Zoom, les échanges étaient moins appréciés.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du dimanche 4 juillet 2021, nous avons décidé de dissoudre l'APÉSAK, personne morale, pour diminuer les charges administratives très chronophages (Préfecture, Mairie, banque, assurances, ...).

Au 29 août 2021, le bilan financier est de **2 866,17 €** correspondant à :

Caisse :	215,66 €
Caisse : chèques	579,00 €
Banque :	1 872,80 €
Livret :	198,71 €

Dans cette assemblée générale extraordinaire, nous allons voter la dissolution de l'APÉSAK telle que nous la connaissons.

A partir de cette date, il n'y aura plus d'adhésion, de dons, ni d'échanges pécuniers, ni d'assemblée générale, ni de vote.

Ceux qui ont payé l'adhésion pour la saison 2021-2022 lors de l'AGO du 04/07/2021, seront remboursés.

La réunion se termine à 11h15.

Signatures :

Le président

La secrétaire

apesak47520@gmail.com

apesak@laposte.net

Jean-Pierre P.

Josette P.